

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-051

### Séance du 05 JUIN 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 30/05/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Création de poste d'un agent voirie/espaces verts à 35 h00**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose que la commune doit recruter un agent pour le service voirie/espaces verts de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste à d'adjoint technique à 35 heures/semaine

Le Conseil Municipal devra autoriser la création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures/semaine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE La création d'un poste d'adjoint technique de temps complet (35h/semaine)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette création d'emploi et mettre à jour le tableau des effectifs.
- OUVRE les crédits nécessaires à ce recrutement
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au CDG01,

- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à  
Chalaronne,

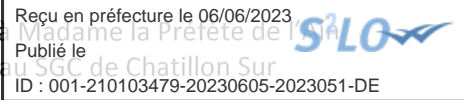
Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

au SGC de Chatillon Sur

ID : 001-210103479-20230605-2023051-DE



Ainsi fait et délibéré  
le 05 juin 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance  
Marie-Claude HENRY